

les filles, par le don de la *Statue miraculeuse de Notre-Dame de Pitié*, la faveur qu'il avait faite à leur digne mère en la mettant en possession de celle de Notre-Dame de Bon-Secours ; car dans les desseins de Dieu cette nouvelle statue doit être, comme l'ancienne, une occasion de renouvellement dans la dévotion à Marie, et cette nouvelle Eglise un nouveau lieu de pèlerinage. En considérant attentivement les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le don de cette statue miraculeuse, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître un effet frappant de la divine Providence qui a voulu en gratifier les Sœurs de la Congrégation et par elles tout le Canada. En effet ce don était moralement impossible de la part des donateurs : l'histoire de cette statue le fera suffisamment comprendre.

De temps immémorial cette statue appartenait à l'Eglise collégiale des *Chanoines Séculiers* de St. Didier, à Avignon.

Depuis cinq ou six siècles, elle était devenue un objet de singulière vénération, à cause des grâces privilégiées obtenues à son occasion, par l'intercession de Marie. Cette Eglise était donc devenue un lieu de pèlerinage, tapissé d'ex voto en témoignage des faveurs accordées à la confiance des peuples ; une lampe brûlait continuellement devant la statue, et pour soustraire ce précieux trésor à toute tentation criminelle, la grotte où elle était conservée avait été fermée par une grille de fer.

Cependant, la révolution française éclata, et après avoir brisé les trônes et décapité les Rois, elle renversa les autels, brûla les églises et massacra ses ministres.

La Collégiale d'Avignon ne pût échapper à la dévastation, et la statue de *Notre-Dame de Pitié*, arrachée de son sanctuaire, fut traînée sur la place publique et jetée au milieu d'un monceau de débris d'autels et d'autres meubles d'église, mis à l'encan comme bois à brûler.

Une pieuse dame, pénétrée de douleur de voir livrée à la profanation une statue qui, depuis tant de siècles, avait été l'objet de la vénération des fidèles, prit la résolution de la sauver de la destruction. Elle fit appeler une personne de confiance et lui donna commission d'acheter en son nom le tas de bois où se trouvait la statue miraculeuse. La commission fut exécutée avec fidélité, et la pieuse dame, maîtresse de la statue vénérée, la plaça avec bonheur dans un appartement retiré de sa maison, fit brûler une lampe devant elle et invita les personnes pieuses de sa connaissance à la venir vénérer.

Après dix années d'impiété et de tourmente, la paix fut rendue à l'Eglise de France ; les églises furent ouvertes, et la statue de *N.-D. de Pitié* rendue à la dévotion des fidèles. Mais l'église collégiale ne subsistant plus, elle fut placée dans l'église paroissiale de St.-Didier.

Là, pendant de longues années encore, elle fut l'objet du respect et de la confiance de toutes les âmes dévotes, et bientôt les murs de la chapelle où elle était exposée se couvrirent d'ex voto sans nombre, que l'on y voit encore aujourd'hui.

Néanmoins, cette chapelle avait besoin de réparations. Un riche habitant d'Avignon, fort attaché au culte de la Vierge, conçut le projet de les entreprendre à ses frais, et destina à l'exécution de ce dessein des sommes considérables. La mort le surprit au milieu de ses pieux projets, mais avant de mourir il chargea son neveu de l'accomplissement de sa bonne œuvre.

Ce neveu était prêtre, et fort dévôt à Marie. Heureux de la charge qui lui avait été confiée, il se mit aussitôt en devoir de remplir les pieuses intentions de son oncle.

Les réparations se firent sur une vaste échelle et l'ornementation nouvelle excita l'admiration et la joie de tous les paroissiens de St.-Didier, mais la niche construite en marbre pour recevoir la statue de *N.-D. de Pitié*, se trouva trop grande. Pour remédier à cet accident, le prêtre zélé fit sculpter par un artiste distingué une nouvelle statue de plus grande dimension.

Et comme cette statue était non moins belle que la première, par le naturel et le pathétique de son expression, autant que par la pureté de ses formes, et que les fidèles venaient l'honorer comme par le passé, et que les merveilles de Dieu à cette occasion ne cessaient point de se manifester, l'ancienne statue fut donnée par le curé et les marguilliers de St.-Didier à l'exécuteur testamentaire, en reconnaissance des bienfaits de son oncle et de ses propres largesses.

Le don fut accepté avec une vive joie, et la statue placée avec respect dans sa maison, continua d'être pendant deux ou trois ans une source de bénédictions pour tous ceux qui venaient prier à ses pieds.

C'est de là qu'elle a été donnée pour être apportée au Canada, pour être donnée aux sœurs de la Congrégation, par une suite d'événements qui montrent évidemment les desseins de Dieu sur cet Institut et sur ce pays.

C'était en 1854, la communauté était plongée dans une amère douleur, causée par la perte récente de quinze Sœurs, enlevées dans le cours d'une année.

Un vénérable Prêtre, ami du propriétaire de la statue de *N.-D. de Pitié*, et qui se trouvait alors en Amérique, lui écrivit pour lui faire part de la désolation des Religieuses et lui demander avec instance ce leur donner la statue miraculeuse, espérant que ce présent apporterait quelque soulagement à leur douleur, et contribuerait beaucoup à étendre en Canada la dévotion envers Marie.

Chose étonnante, malgré l'attachement du propriétaire pour cette statue vénérable, malgré mille autres raisons qu'il avait de ne s'en pas désaisir, il répondit à son ami qu'il lui envoyait aussitôt la statue demandée.

Mais, à peine était-elle en mer, qu'il fut pris de regret du sacrifice qu'il avait fait, et il s'en plaignit dans une suite de lettres à son ami, s'accusant d'avoir manqué d'affection pour son pays, et ne pouvant expliquer comment il avait pu prendre une telle résolution ; au risque, dit-il, de se faire lapider par tout le peuple lorsqu'il apprendrait la perte qu'il venait de faire.

Plus tard, ayant appris l'honneur rendu à la statue, et les effets de grâces produits à son occasion, en Canada, il éprouva une grande consolation, et voulut même donner aux Sœurs un titre authentique de l'autorité archiépiscopale d'Avignon, attestant que la statue miraculeuse envoyée en Canada est la même que l'on vénérât à St. Didier d'Avignon, depuis des siècles, sous le titre de *Notre-Dame de Pitié* ; et, sachant que l'on devait construire une église en son honneur, il voulut contribuer à cette bonne œuvre par une somme qu'il offrit à cet effet.

De tout cet exposé, il résulte que le dessein de Dieu était d'enrichir ce pays d'un don précieux et de lui donner une nouvelle marque de sa miséricorde et de la vérité de ses promesses.